

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-200059079-20220707-D04_07_2022-DE

Affiché le 19/07/2022

Séance du 07/07/2022

COMMUNE DE SEVREMONT

**Objet : D04.07.2022 - RAPPORT DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION - AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Nombre de suffrages : 29

Date de convocation

29/06/2022

Date d'affichage

29/06/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etai(ents) présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BURCH-BOILEAU Christine, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, M. LANOUE Nicolas, M. LOISEAU David, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. ROY Claude, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, M. DESNOUHES Laurent donne pouvoir à M. CLAIRGEAUX Eric, Mme JOLY Véronique donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

Etai(ents) excusé(s) :

Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, M. DESNOUHES Laurent, Mme GABORIT Maryline, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. PERAIN Hervé

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. SCHMUTZ Alain

**Objet : D04.07.2022 - RAPPORT DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE
VENDEE**

Monsieur le Maire présente le rapport des représentants des collectivités membres de l'Assemblée Spéciale aux Conseils d'Administration pour l'année 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est adressé à chaque membre afin que chaque assemblée délibérante se prononce sur son contenu.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à
l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY